

DECISION N° 2011/449
Composition du jury d'admission DR1 – 2011

Le Président d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires d'Inria,

Vu l'arrêté du 30 août 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement d'un Directeur de Recherche de 1^{ère} classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria).

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement d'un Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est présidé par Michel COSNARD, Président Directeur Général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par des membres de la commission d'évaluation :

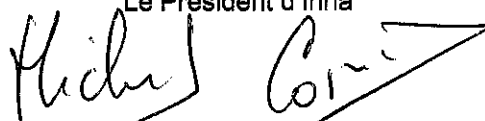
- Gérard BERRY
- Eric MOULINES
- Marc POUZET
- Marc SCHOENAUER

Article 3 : Le jury d'admission est complété par des personnalités scientifiques dont les noms suivent :

- Bernard ESPIAU (Inria)
- Claude KIRCHNER (Inria)
- Antoine PETIT (Inria)
- Monique THONNAT (Inria)

Fait à Rocquencourt, le 17 novembre 2011

Le Président d'Inria



Michel COSNARD